

fourniraient les conseils et l'aide nécessaires au Secrétaire général pour organiser les opérations d'urgence pour le maintien de la paix.

Les gouvernements des divers Etats peuvent aussi améliorer les mesures qu'ils prennent pour collaborer à ces opérations. Mon pays, pour sa part, maintient des forces entraînées et équipées à cette fin, et pouvant être mises à la disposition des Nations Unies au premier signal partout dans le monde. Pour le cas où nous serions appelés à faire davantage, nous avons tout récemment donné au Secrétariat des renseignements détaillés sur ce que nous pourrions fournir le plus rapidement pour répondre aux demandes d'assistance.

Dans cette activité coopérative pour le maintien de la paix, nous avons été associés à plusieurs Etats en plusieurs pays: au Cachemire, en Palestine, à Gaza, au Sinaï, au Liban, au Congo, en Nouvelle-Guinée occidentale et au Yémen. Chaque situation a posé ses problèmes propres et exigé ses solutions particulières. Mais toujours notre propre expérience nous a enseigné une chose: l'importance de la planification et de l'organisation préalables au sein de notre effectif national et de l'Organisation internationale.

Nous serions heureux de partager notre expérience avec les autres qui ont participé avec nous par le passé aux opérations de l'ONU pour le maintien de la paix et avec ceux qui voudraient y participer à l'avenir.

A cette fin, nous proposons que les gouvernements intéressés examinent les problèmes et les techniques des opérations de maintien de la paix. Cela pourrait amener une mise en commun des ressources disponibles et l'établissement de méthodes coordonnées pour former et équiper des forces collectives au service de l'ONU, prêtes à répondre à toute demande d'action sous le drapeau bleu des Nations Unies.

Les Etats membres scandinaves, en formant un contingent nordique mixte pour remplir des fonctions de police et de pacification de l'ONU, ont donné l'exemple. A nous maintenant de progresser dans cette voie.